

DELIBERATION

COMMUNE DE MARCILLY LE CHATEL,

Séance du 19 février 2025 :

Présents : GOUBY Thierry, DERUE MOLLE Odile, FORAISON Jacques, COHAS Régine, BOURSIER Adeline, DUCHEZ Stéphane, ROCHIGNEUX Didier, SEFERIAN Sandrine, MASSACRIER Marie-Claude, GIBERT Marie-Anne, GRANGE Jean François, DELHOMME Baptiste,

Pouvoirs : JOUIN Nicolas pouvoir donné à T. GOUBY

Absents : GARIN Maximilien, COMBE Emilie

Objet : Demande de subvention Région – Bonus Ruralité

Monsieur le Maire rappelle, aux membres du Conseil, le dossier de travaux sur la commune pour 2025, concernant la rénovation et extension de la salle polyvalente. Ce projet s'élève à un montant global de 1 066 701 € HT.

Monsieur le maire propose de solliciter la Région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre du « Bonus ruralité » pour un montant de 100 000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le maire à demander la subvention de 100 000 € auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes pour le projet suivant :

- **Rénovation et agrandissement de la salle polyvalente de Marcilly le Châtel.**

- Il décide d'inscrire ces dépenses pour un montant de 1 066 701 € HT au budget général 2025- section investissement - compte 2313

Ont signé au registre tous les membres présents.

Copie certifiée conforme

**Fait à MARCILLY LE CHATEL,
le 19 février 2025**

**Le Maire
Thierry GOUBY**

**Le secrétaire de séance
Régine COHAS**

